

5 à 7
de l'insertion
par l'**ÉCONOMIE**

Clermont-Ferrand
Chapelle des Cordeliers
1^{er} décembre
de 17 h à 19 h

Autour d'histoires de parcours professionnels,
des **synergies inattendues** créatrices d'activité économique.

Logos: adie, la fédération des entreprises d'insertion AUVERGNE, Plate-forme 21 pour le développement durable, FAFPE FONDATION AGRICOLE POUR L'EMPLOI, ENGIE

L'insertion par l'activité économique (IAE) repose sur un postulat : la reconnaissance sociale – et par conséquent l'insertion – n'est possible que par l'échange d'un travail contre une rémunération, donnant lieu à un contrat de travail.

Les Entreprises d'Insertion par l'Activité Economique (EI) sont des entreprises comme les autres, soumises aux mêmes règles de concurrence. Seule différence : elles assurent un accompagnement social et professionnel des personnes éloignées de l'emploi qu'elles emploient temporairement, pour leur permettre de « remettre le pied à l'étrier ». Le coût de cet accompagnement en vue d'une insertion durable est pris en charge par l'État et des collectivités.

AU PROGRAMME

Animation : Yves LEFAOU, conseil en communication et ancien journaliste.

- **Introduction**

par la Plate-forme 21 pour le développement durable.

- **Tables rondes : histoires de parcours professionnels**

Présentation de parcours et des synergies entre acteurs locaux qui ont contribué à leur réussite.

➔ Table ronde n°1 : vers la création d'activité

Témoignages de l'Adie, d'un chef d'entreprise en devenir, d'une assistante sociale, de COAGIR, d'un chef d'entreprise en activité et de la FAFPE ENGIE.

➔ Table ronde n°2 : vers le salariat

Témoignages de la Fédération Régionale des Entreprises d'Insertion d'Auvergne, d'un salarié et d'un chef d'entreprise, de la FAFPE ENGIE, de Pôle Emploi et d'un second salarié.

- **Regard d'un chercheur sur ces parcours et synergies**

Ariane TICHIT, Maître de conférences en sciences économiques à l'Université d'Auvergne, chercheur au CERDI (Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International), au CNRS et à l'Université d'Auvergne.

- **Cocktail et stands**

Exposition de produits proposés par des entreprises d'insertion par l'économie et créateurs d'entreprise.

INTRODUCTION

Lionel ROUCAN, Président de la Plate-forme 21 pour le développement durable.

L'insertion par l'économie, un champ du développement durable

En tant qu'assembler, la Plate-forme 21 a réuni l'Adie Auvergne (Association Pour le Droit à l'Initiative Economique), la Fédération des Entreprises d'Insertion d'Auvergne, la FAPE ENGIE (Fondation Agir Pour l'Emploi) et ENGIE, pour co-organiser ce 5 à 7.

Favorisant la rencontre entre des acteurs professionnels d'horizons différents, la Plate-forme 21 porte à connaissance des expériences, savoir-faire et engagements d'acteurs dont les initiatives contribuent à l'ancrage de la valeur dans les territoires, dans une perspective de développement durable.

Par développement durable, la Plate-forme 21 entend toute action qui concourt à la transition vers un monde plus viable, vivable et équitable.

Le champ est immense et ne se résume pas à la préservation de l'environnement.



Lionel ROUCAN

De nouvelles voies vers l'employabilité durable

Personne n'est à l'abri d'un accident de la vie ou d'un changement susceptible de l'éloigner du monde du travail. Pour se (re)mettre en selle, l'économie sociale et solidaire ouvre de nouvelles voies – complémentaires à celles plus classiques – tout aussi sérieuses et efficaces. De nouveaux chemins vers l'employabilité durable sont possibles, c'est une réalité. Des professionnels existent qui savent valoriser les parcours atypiques et orienter les personnes concernées vers une insertion professionnelle durable.

Chacun a sa place, qu'il ait un parcours classique ou pas.

TABLE RONDE n°1 - Vers la création d'activité

→ Solenne LABIAULE, Déléguée territoriale de l'Adie Auvergne : l'aide par le microcrédit

L'Adie est une association qui aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire, à créer leur entreprise et ainsi leur propre emploi, grâce au microcrédit.

- Selon l'INSEE ([enquête SINE¹](#)), **un tiers des 267 000 entreprises créées hors régime auto-entrepreneur en 2014, l'ont été par un demandeur d'emploi.** Cette proportion est importante, mais moindre par rapport à 2010 : moins de personnes ont osé franchir le cap de la création.

- Ce fléchissement s'explique notamment par le manque de moyens.

De plus en plus de projets s'appuient sur un faible investissement : plus de la moitié des créateurs de 2014 se sont lancés avec un investissement initial de moins de 8 000 €. 23 % des créations de 2014 s'appuient sur un investissement inférieur à 2 000 €. **Les entreprises sont de plus en plus petites.**

65 % des créateurs ne recourent à aucun financement d'organisme extérieur et lancent leur activité en s'appuyant uniquement sur **leurs économies personnelles ou celles de leur famille.** Ce choix est risqué : plus tard, le créateur peut se trouver démuné s'il a besoin de nouveaux financements pour maintenir ou développer son activité.

- Au titre de l'Adie, le **taux de pérennité est de 58 %** (taux d'entreprises existant toujours 3 ans après leur création). **Le taux d'insertion est de 87 % :** les personnes ont, soit toujours leur entreprise au bout de 3 ans, soit rebondi grâce à la création pour accéder à un emploi salarié. Créer son entreprise peut en effet consti-



C. Guillon, L. Dalle, N. Castanet, S. Pennacino, S. Labiaule

¹ Système d'information sur les nouvelles entreprises

tuer un « sas » vers l'emploi dans d'autres secteurs professionnels. La création peut durer un ou deux ans et servir de *tremplin* pour retrouver un emploi salarié.

→ Sylvie PENNACINO : chef d'entreprise en devenir dans le domaine des loisirs créatifs

Secrétaire, [Sylvie PENNACINO](#) est licenciée à 55 ans, après 32 ans d'activité dans la même organisation. Pour rebondir, elle décide de créer son propre emploi dans le domaine des loisirs créatifs. Aujourd'hui, elle crée des objets et forme divers publics (enfants et adultes, associations et structures d'animation comme les EHPAD²) aux techniques qu'elle utilise pour réaliser ses créations.

Pourquoi cette activité ?

Sylvie a choisi de se consacrer à l'activité qu'elle pratiquait pour se détendre quand elle était salariée. Son goût pour les loisirs créatifs l'a incité à se perfectionner pour pouvoir faire bénéficier autrui du bien-être qu'ils apportent. Les loisirs créatifs sont fréquemment utilisés dans les EHPAD pour leurs vertus thérapeutiques : créer des objets aide les personnes à se détendre et à nouer des liens de convivialité.

Parcours vers un nouvel emploi

- Après son licenciement, Sylvie se rend à la CCI déterminée à créer son entreprise. Elle y effectue un stage d'une semaine qui lui apporte de précieux renseignements. Elle suit ensuite des formations courtes plus techniques, sur l'organisation d'un atelier créatif et l'offre du web pour renforcer une activité créative.
- Son conseiller Pôle Emploi l'oriente vers les ateliers de la cellule « Créateur d'entreprise », où elle rencontre la couveuse d'entreprises COAGIR.
- Après avoir réalisé une étude de marché, elle présente son projet au comité d'admission de COAGIR, qui retient sa candidature.

- COAGIR accepte donc d'héberger l'activité de Sylvie, lui permet de tester son activité en grandeur réelle, de bénéficier d'un réseau et de se former à la commercialisation.

- Avec l'appui d'un autre *couvé*, Sylvie crée son [site Internet](#) qui lui permet de vendre en ligne ses créations et des matières premières pour loisirs créatifs. Chaque semaine, elle diffuse un tutoriel pour présenter une de ses créations et la technique associée. Elle diffuse aussi des articles sur ses animations en EHPAD ou dans les écoles.

Actuellement, elle enregistre 250 à 300 connexions par jour et 2 à 5 ventes par semaine. Son chiffre d'affaires a triplé en 2 ans.

- Deux municipalités du Puy-de-Dôme (Mirefleur et les Martres de Veyre) ont tendu la main à Sylvie, en lui demandant d'enseigner ses techniques aux enfants de leurs écoles. L'EHPAD de Vic-le-Comte lui a demandé de travailler pendant un an et demi dans ses locaux, pour tester des ateliers qu'elle a proposés aux municipalités de Ceyrat et de La Roche Blanche (Puy-de-Dôme).

- Son objectif aujourd'hui : dégager un revenu. En juin, elle verra avec COAGIR comment prendre son envol.

Financement

L'allocation Pôle Emploi a permis à Sylvie de vivre pendant le montage de son projet. Elle possédait un chalet dans son jardin qu'elle a aménagé : elle y réalise ses créations et accueille des ateliers. Ses seuls investissements : la création du site Internet et l'achat des matières premières.

→ Nathalie CASTANET, Directrice des couveuses COAGIR, COSERVIR, COBATIR : un outil pour s'exercer et se former au métier de chef d'entreprise

COAGIR est une couveuse d'entreprises qui existe depuis 1986.

Ce dispositif spécifique d'accompagnement à la création d'entreprise – ou au développement de son activité – est un outil d'apprentissage qui permet à un porteur de projet d'apprendre à entreprendre, d'entreprendre à l'essai et de se développer dans un cadre légal et sécurisé.



La couveuse d'entreprises : un outil pour s'exercer et se former au métier de chef d'entreprise

Le parcours en couveuse est de 12 mois renouvelable 3 fois (durée maximale de 36 mois).

La couveuse accompagne les porteurs de projet de création d'entreprise selon les modalités suivantes :

- **Hébergement juridique** : les porteurs exercent leur activité avec le n° SIRET de COAGIR. Légalement, la couveuse utilise l'outil CAPE « contrat d'appui au projet d'entreprise ».

² Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

La structure encaisse leur chiffre d'affaires et le leur retransmet sous forme de salaire.

Ce système permet à chacun de tester ses activités et de réaliser une étude de marché, en grandeur réelle. A l'issue de la période de couveuse, le porteur peut ainsi décider au regard de données chiffrées réelles, s'il crée son activité à partir de la clientèle développée, ou s'il renonce à son projet. Il arrive souvent qu'il soit embauché par l'un de ses clients.

- **Accompagnement personnalisé** : la couveuse aide les porteurs à prendre leur envol, en leur apprenant à entreprendre. Des entretiens individuels et ateliers collectifs aident à mettre en place des outils de gestion, des techniques commerciales. Souvent, les porteurs sont de bons techniciens mais de mauvais vendeurs.

La couveuse permet aussi de **se constituer un réseau** de clients et de partenaires, **de tester** ses produits, prestations, prix, clients et fournisseurs, ou encore, ses outils de communication et de commercialisation. Ainsi, le porteur n'est pas seul, il est conseillé au quotidien pour développer son activité et devenir compétitif. Il est confronté à la réalité du marché, évalue concrètement la viabilité de son projet et apprend par l'action, sur le terrain.

Les porteurs : la création d'activité par défaut

Les porteurs sont de tous âges, horizons professionnels et qualifications. La plupart se tournent vers **la création d'activité par défaut**, faute de n'avoir pu (re)trouver un emploi salarié.

Certains porteurs sont au stade de l'idée, d'autres ont réfléchi pendant 10 ans à leur projet suite à un accident de la vie (chômage, divorce, mutation...), d'autres en sont au stade très avancé de la facturation, ont des commandes, mais ne savent comment faire pour bien les gérer.

Les 3 champs d'activités de la couveuse

- COAGIR est dédié aux activités des services : conseil, formation, nettoyage à sec d'autos...
- COSERVIR concerne les métiers des services à domicile aux particuliers.
- COBATIR est dédié aux métiers du bâtiment.

La couveuse n'accueille pas de métiers réglementés (ex : avocats, ...).

Pour être accompagné, il faut avoir la qualification exigée par son activité (ex : CAP de coiffure pour être coiffeur).

Les résultats

Le système produit un **très fort taux d'insertion** à l'issue de la période de couveuse :

- 60 % des personnes accompagnées créent leur emploi en fin de parcours ;
- 20 à 35 % retrouvent un emploi salarié ;
- 10 % abandonnent leur projet et n'ont pas d'emploi salarié (ex : retraités) ;
- 85 % des entreprises créées existent toujours au bout de 3 ans.

→ **Laurent DALLE : un auto-entrepreneur en activité**

Laurent DALLE exerçait depuis 1984, avec bonheur et succès, le métier d'illusionniste et d'animateur professionnel sous le statut d'intermittent du spectacle. En 2004, la réforme de l'intermittence exclut les animateurs de la liste des professions ouvrant droit à ce régime, remettant en cause du jour au lendemain les conditions d'exercice de son métier.

Pour s'adapter, Laurent crée une société commerciale d'organisation d'événements, qu'il dirige de 2005 à 2008. Cependant, la perte de ses indemnités Assedic d'intermittent le plonge dans une situation inextricable : il n'arrive plus, malgré son activité, à rembourser les emprunts contractés les années passées.

Ses tentatives de renégociation avec ses créanciers échouent et sa société est mise en liquidation judiciaire. Sa maison et sa voiture son saisies. Pendant un an et demi, il vit du RSA et de colis alimentaires, et perd progressivement goût à la vie.

Parcours vers un nouvel emploi

Laurent entend parler de l'Adie. Il s'y rend et trouve l'écoute dont il avait besoin pour remonter la pente. Il a tout perdu mais a encore sa voix, ses mains. L'Adie lui propose un microcrédit pour acheter une voiture d'occasion, outil essentiel pour reprendre son activité. En janvier 2010, grâce aux conseils et à l'appui de l'Adie, il relance son activité d'animateur et devient auto-entrepreneur. Aujourd'hui, il a retrouvé ses anciens clients, repris son activité d'illusionniste et mène les deux activités de front.

Grâce à **l'aide financière et humaine** de l'Adie, il a retrouvé le goût de vivre : « *Malgré mon expérience d'organisateur de spectacle, je n'étais plus rien. Si l'Adie n'avait pas été là, je ne suis pas sûr que je serai là aujourd'hui pour témoigner.* »

→ Catherine GUILLON, Déléguée générale de la FAPE ENGIE

- La Fondation Agir Pour l'Emploi (FAPE) ENGIE est une fondation quasiment unique en France : elle est née de la volonté conjointe des organisations syndicales et des entreprises du Groupe, de **mobiliser les collaborateurs au service de l'emploi**.

Les ressources de FAPE ENGIE proviennent des dons des collaborateurs qui sont ensuite abondés par l'entreprise à hauteur de 100 %. Chaque année, entre 1 500 et 2 000 collaborateurs en France font des dons qui peuvent aller de 10 € à 300 €.

Il est important de rendre compte aux collaborateurs/donateurs des projets qui ont pu être réalisés grâce à leurs dons.

La FAPE ENGIE a deux axes d'interventions : aider à la création d'activités des demandeurs d'emploi et soutenir des projets d'associations d'insertion professionnelle qui œuvrent pour à amener des personnes vers l'emploi pérenne.

Un comité de sélection étudie les projets qui lui parviennent. C'est le comité exécutif – composé des représentants des syndicats, des entreprises d'ENGIE et de personnalités qualifiées – qui décide des projets à soutenir et du montant des subventions. Certains projets sont proposés par l'intermédiaire des collaborateurs dans les différentes régions de France. Cet ancrage territorial est important pour nous et nous privilégions les projets qui peuvent être suivis localement.

En quatre ans, grâce aux dons des collaborateurs, la FAPE ENGIE a pu engager 1 million d'euros de subventions pour soutenir 80 projets répartis sur le territoire français.

TABLE RONDE n°2 - Vers le salariat

→ Christian CHANCEAU, Président de la Fédération des Entreprises d'Insertion d'Auvergne

La Fédération des Entreprises d'Insertion réunit 80 % des entreprises d'insertion d'Auvergne, soit une trentaine d'entreprises. A l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération réunit plus de la moitié des entreprises d'insertion de la grande Région, dont 60 % sont situées dans le Rhône.



W. Leenerts, J. Lalitte, N. Dini, D. Navet, M. Dauty, C. Chanceau

Les entreprises d'insertion sont **des entreprises qui consacrent une partie de leur énergie à recruter des personnes éloignées de l'emploi**. La durée du séjour est variable : certaines personnes restent 3 jours, d'autres 6 mois, mais le maximum est de 2 ans.

Quand elles quittent nos entreprises, elles entrent dans des entreprises plus classiques.

Le travail des entreprises d'insertion

L'entreprise d'insertion essaie d'apporter une réponse pour l'insertion de chaque personne...

- **vers le salariat : elle apporte une expertise en matière de recrutement**, en cherchant la meilleure adéquation entre le salarié et l'entreprise. L'embauche est ainsi facilitée pour l'entreprise. Il suffit de donner la bonne information, au bon moment.

Tous les champs d'activité sont possibles (agriculture, services, restauration...) à travers nos entreprises d'insertion par la production et par l'intérim.

- **vers la création d'entreprise** : créer une entreprise suppose pour la personne de porter un projet, d'avoir la volonté de faire face à toutes les difficultés que rencontrent tout créateur. L'appui d'un groupe de personnes et de partenaires divers, est un élément décisif pour réussir.

La Fédération des Entreprises d'Insertion réalise des diagnostics, apporte son aide quand ça ne va pas. Le métier d'entrepreneur est difficile. Or, on recrute des personnes que l'entreprise classique ne recruterait pas à cet instant de leur parcours professionnel.

→ Madison DAUTY, salariée dans une entreprise d'insertion (Pénélope)

En 2002, Madison obtient son CAP de coiffure. Elle travaille en CDD et en intérim, dans les domaines de la restauration, de la vente, et divers autres secteurs.

Elle rencontre l'entreprise d'insertion Pénélope située à Montluçon (Allier) : l'entreprise cherche des mannequins pour un défilé de mode qu'elle organise. Madison propose ses services.

Aujourd'hui, Madison est aide-vendeuse chez Pénélope. Elle est salariée dans le cadre d'un **CDDi (CDD insertion)**. Elle travaille au magasin de l'entreprise (réception des clients et des marchandises, mise en rayon, vitrines...).

Son objectif professionnel : obtenir un diplôme d'employée commerciale en magasin, grâce à l'appui de Pénélope qui l'accompagne dans sa formation, pour devenir responsable de magasin.

→ Didier NAVET, Directeur de Pénélope et d'Ulysse (Montluçon, Allier)

Les deux structures – Pénélope et Ulysse – travaillent ensemble et mutualisent leurs moyens.

- **Pénélope** : créée en 1993, cette association est un atelier chantier d'insertion (ACI) qui recueille, traite et revend des textiles donnés par des particuliers. Elle aide des personnes exclues du marché du travail à se reconstruire et à reprendre le chemin de l'emploi, par un accompagnement socioprofessionnel. Elle assure un suivi personnalisé, des formations adaptées, des périodes d'immersion en entreprise, qui au final, contribuent à l'activité économique du territoire.

- **Ulysse** : créée en 2004, cette entreprise d'insertion confectionne des vêtements à partir des textiles qu'elle achète à Pénélope. Elle possède 5 boutiques à Moulins, Malicorne et Montluçon, qui permettent à des salariés en CDDi (CDD d'insertion), de se former aux métiers de la mode et de la vente et de construire leur projet professionnel.

Diriger une entreprise d'insertion est plus compliqué que de diriger une entreprise classique

Piloter ce type d'entreprise exige les mêmes connaissances que pour piloter une entreprise classique, et en plus, des connaissances pour apporter des solutions aux obstacles que rencontrent les personnes éloignées de l'emploi. Par exemple : la maîtrise de la langue, de l'informatique...

Pour lever ces obstacles, Ulysse dispense des cours pendant les heures de travail et organise des évaluations individualisées. Chaque personne a un livret de suivi.

Pour accéder à la formation, il est important de rester très ouverts sur les compétences, surtout en période de crise comme c'est le cas dans le bassin de Montluçon. C'est un des territoires les plus sinistrés de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Rien ne sert de former s'il n'y a pas de débouchés. Il convient d'être constamment en veille. C'est pourquoi Pénélope est très proche des organismes de formation.

Les personnes aidées

La population est très féminine : c'était une volonté des fondateurs de Pénélope en 1993, les femmes étant plus touchées par le chômage. Il y a des personnes de tous âges, de 20 à 60 ans.

Au total, 74 personnes travaillent pour Ulysse et Pénélope, dont 54 à 57 personnes en CDDi ; les autres personnes sont des permanents.

L'entreprise est logiquement tournée vers le handicap. Elle travaille en partenariat avec le CRP³ La Mothe, un établissement médico-social du secteur de la Réadaptation Professionnelle. Elle forme l'encadrement qui prodigue des soins aux salariés.

60 % de l'ingénierie de formation continue est fournie aux magasins (ex : formation de Madison). 40 % sont repris par le CRP. On sécurise ainsi le parcours de la salariée en lui donnant plus de chances d'avoir son diplôme, en sécurisant la formation quand l'OPCA fait défaut. Il y a également un impact sur la structure : en demandant moins pour chacun à l'OPCA, on peut en faire profiter plus de personnes.

Le financement des activités

Le chantier Pénélope est financé par la vente des textiles à l'entreprise d'insertion Ulysse. Elle mobilise également des financements, plus facilement que l'entreprise d'insertion. L'entreprise Ulysse doit se débrouiller seule. Heureusement, la FAPE ENGIE lui a apporté son soutien : grâce à un don de 10 000 €, elle lui a permis d'ouvrir les deux magasins de Malicorne et Moulins.

³ Centre de Rééducation Professionnelle

Ancrage territorial

C'est un devoir pour toute entreprise de participer à l'activité économique de son territoire, mais quand les Conseils départementaux connaissent eux-mêmes des difficultés, cela devient difficile. Aujourd'hui, l'entreprise Ulysse navigue à vue et il est difficile de créer des emplois. Elle mériterait d'être davantage mise en avant.

Pourtant, Pénélope emploie 17 permanents et évite chaque année – par son activité d'économie circulaire – l'enfouissement d'une centaine de containers de textiles et de cuir. Le couple « Pénélope-Ulysse » lave, répare, transforme, redistribue à vil prix ou crée de la valeur ajoutée par ses créations vendues en magasin. Au départ, seuls des vêtements, de la friperie bas de gamme au haut de gamme étaient proposés.

Aujourd'hui, l'entreprise s'oriente vers les arts de la table et propose un « *concept store* » à Malicorne. C'est un des magasins qui marche le mieux, pourtant il n'y a que 859 habitants ! Les gens viennent s'habiller, prendre un thé au salon. L'activité s'ouvre sur la restauration, les services... donc sur la création d'autres emplois.

Résultats en matière d'insertion professionnelle et intérêts pour les entreprises classiques

Le chantier et l'entreprise d'insertion enregistrent 60 % de sorties positives.

Vœu pieux de Didier NAVET : que chaque chef d'entreprise ait le réflexe d'appeler les conseillers d'insertion quand il envisage un recrutement.

Trop peu d'entreprises classiques connaissent l'intérêt qu'elles auraient à travailler avec une entreprise d'insertion : gain de temps et conseils pour leurs recrutements (adéquation du candidat au poste) ; possibilité de tester des candidats pendant une période avant de décider de les embaucher ou pas.

Pour démarcher les entreprises et placer les personnes formées par Ulysse, Didier NAVET a décidé de prendre le risque d'embaucher une chargée des relations « entreprise ». Cette dernière va identifier les correspondances entre la liste des personnes à placer et celle des besoins des entreprises. Pour aller jusqu'au bout de la démarche, plusieurs solutions seront proposées : CDD, CDI ou interim.

→ **Nathalie DINI, adjointe au Directeur Délégué ENGIE Auvergne-Rhône-Alpes, relais local et donatrice de la FAPE ENGIE**

La FAPE ENGIE réunit 2 000 salariés du Groupe ENGIE, actifs ou à la retraite. L'entreprise abonde ces fonds, qui permettent d'aider des entreprises à l'échelle locale.

Les dons des collaborateurs d'ENGIE, en Auvergne, ont permis d'aider Pénélope-Ulysse à créer deux magasins à Malicorne et Moulins, dans l'Allier.

Leur projet a été retenu car Pénélope-Ulysse fait un travail exceptionnel. Elle accompagne les salariées dans leur travail mais aussi dans ses à-côtés (ex : soins personnels).

Les salariés effectuent des tâches diverses, dont la création de modèles de vêtements uniques. Pour les présenter, ils ont organisé un défilé de mode à Montluçon qui a réuni 2000 personnes, mettant en scène des mannequins professionnels et des salariées.

En cette période de sinistrose, le travail de Pénélope-Ulysse fait du bien : il montre que rien n'est impossible ! Les salariés du Groupe ENGIE savent que leurs dons ont été utiles et qu'ensemble, ils ont permis des améliorations importantes pour leurs concitoyens et leur territoire.

Autre exemple : Gentiane Production Service (GPS) à Riom-es-Montagne dans le Cantal

La FAPE ENGIE a également soutenu l'entreprise GPS pour l'achat du matériel nécessaire à la production de buchettes de bois, distribuées en filets. Cette activité fait travailler des personnes à Riom-es-Montagne et valorise la ressource locale. Au-delà du financement, la FAPE ENGIE a apporté son soutien en partageant son carnet d'adresses, pour permettre à l'entreprise de se faire connaître.

La FAPE ENGIE apporte un appui à des projets très divers : recyclage et vente de textiles, maraîchage biologique, ressourcerie, repassage...

Pour aider les structures à se faire connaître, elle a édité un carnet des adresses solidaires à solliciter.

→ **Julien LALITTE, responsable d'équipe au sein de l'agence Pôle Emploi de Clermont-Ferrand**

Julien, LALITTE intervient auprès des entreprises d'insertion (EI), ateliers chantiers d'insertion (ACI) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) sur le bassin de Clermont-Ferrand.

Pôle Emploi suit les bénéficiaires dans les structures d'insertion et aide au financement de leur formation.

Pôle Emploi épaula les entreprises d'insertion – à qui on demande souvent beaucoup – par le financement de formations et la mobilisation de prestataires. Il leur apporte plusieurs services :

- **diagnostic de la personne** : identification de son besoin d'appui, délivrance d'un agrément lui permettant de bénéficier d'un suivi socioprofessionnel au sein de la structure d'insertion, pendant 24 mois maximum ;
- **puis, mobilisation du plan national « 500 000 actions de formations supplémentaires »** pour lui permettre de se former ; en 2015, 10-15 % de ces formations concernaient l'insertion par l'activité économique. Aujourd'hui, il existe des formations spécifiques pour les personnes en difficulté qui n'avaient pas réussi leurs évaluations, sur des métiers porteurs ;
- **intervention sur le passage au secteur marchand** : l'objectif est que la personne ait retrouvé un emploi à la fin de l'agrément, aussi Pôle Emploi fait connaître l'insertion par l'activité économique aux entreprises classiques.
- **aide par le croisement de ses expertises** : les 13 entreprises d'insertion existant dans le bassin de Clermont-Ferrand sont toutes suivies grâce à des fiches « bilan » sur chaque bénéficiaire. Des formations sont mises en place pour les aider, car on ne peut pas tout attendre de l'insertion par l'activité économique.

Résultats : les entreprises suivies dans le Puy-de-Dôme enregistrent 65 % de sorties « dynamiques » (accès à un emploi durable, accès à un emploi de transition type CDD ou intérim, ou sorties « positives » comme l'accès à une formation qualifiante...).

Le maillage territorial est essentiel pour aider les personnes en difficulté.

REGARD DE CHERCHEUR SUR LES PAROCURS ET SYNERGIES PRÉSENTÉES

→ Ariane TICHIT, Maître de conférences et chercheur en sciences économiques à l'Université d'Auvergne, chercheur au CERDI (Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International) et au CNRS.

Les témoignages que nous venons d'entendre sur l'insertion par l'activité économique renvoient à la question « Comment faire autrement ? ».

Retrouver un travail, parfois, ne tient pas à grand-chose : Laurent DALLE avait juste besoin d'une voiture d'occasion et d'écoute... Rien de très coûteux, mais des apports fondamentaux.

Finalement, cela ramène à ce qui différencie l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) de l'économie « standard ». A quoi sert une économie qui rémunère du capital financier plutôt que du capital humain ? Si la finalité de l'économie n'est pas de servir l'humain, alors à quoi sert-elle, car la richesse est avant tout humaine. L'économie doit être au service de l'humain.

Grâce à la loi sur l'ESS, des statistiques sont disponibles depuis 2014, qui vont permettre de mieux analyser et comprendre ces activités. Les économistes « classiques » s'intéressent de plus en plus à l'ESS, car ils peuvent travailler à partir de ces chiffres qui montrent un changement de paradigme. On observe que les individus cherchent de plus en plus de sens dans leur vie, dans ce qu'ils accomplissent au quotidien. L'économie doit pouvoir répondre à cette quête de sens.

Le principe de « l'entreprise libérée » : pour inventer des alternatives, il faut partir des motivations, essayer de déconstruire le discours ambiant négatif pour aller vers du positif.



A. Tichit

L'entreprise « classique » souffre de la bureaucratie, des processus informatisés, des règlements et procédures, des contrôles... Elle dit aux employés comment travailler, au détriment de leur motivation, donc de leurs performances et de leur créativité. Innover suppose de pouvoir sortir du cadre.

L'entreprise libérée est plus performante en termes de développement personnel, car ses employés s'organisent librement pour faire leur travail, de manière responsable. Une question fondamentale à se poser avant de procéder à des choix devrait être : « *est-ce la peur ou l'envie qui me fait agir ?* ». On ne devrait pas attendre de devoir vivre ses rêves par défaut.

Une autre notion émerge aujourd'hui : celle de « **revenu d'existence** » ou « **revenu universel** ».

Serait-on moins créatifs si l'on redistribuait, à chacun, une part de la valeur ajoutée lui assurant un niveau de vie correct ?

Deux écueils sont présentés :

- un être humain, s'il n'est pas contraint à s'insérer, ne cherche pas à être *capable de s'adapter*. Mais doit-on être *capable de s'adapter* pour vivre décemment ou *vivre décemment* est-il un droit fondamental pour chacun ?

- le financement : le mouvement français du revenu de base montre que ce n'est pas compliqué d'y arriver, à condition de lever les croyances. J'ai été élevée dans la croyance qu'il n'y a pas d'alternative. Mais dans ma quête de sens, j'ai découvert d'innombrables expériences qui montrent tout le contraire. Bien évidemment, il est non seulement possible, mais nécessaire, de faire autrement. Et **l'entreprise d'insertion, en (re)remettant l'économie au service du développement personnel des citoyens, est un exemple à suivre.**

CLOTURE DE LA RENCONTRE

→ Alexandre POURCHON, vice-Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme



Les Conseils départementaux sont impliqués dans la solidarité sociale et l'insertion. Dans le Puy-de-Dôme, les politiques de solidarité du Département reposent sur un regard particulier porté sur l'insertion.

Un accident de la vie peut arriver à tout le monde. Personne n'est à l'abri. Or, on peut considérer la question de trois manières :

- porter un regard stigmatisant, culpabilisant ;
- apporter des allocations, sans chercher à remettre en question le modèle pour lui permettre d'être plus en phase avec les réalités du monde et sans porter de jugement, en considérant qu'il s'agit d'une fatalité ;
- faire de l'insertion un outil de retour à l'emploi. C'est ce troisième choix que fait le Département en aidant les associations, entreprises qui adaptent leurs pratiques pour avancer dans ce sens.

Laisser l'initiative aux entreprises de créer, en leur apportant de quoi faire un effet levier, est fondamental. Ce 5 à 7 est une belle initiative que je vous invite à réitérer.

→ Mustapha BOUTALOUSS, Délégué du Préfet du Puy-de-Dôme dans les quartiers Nord de Clermont-Fd

Les apports de ce 5 à 7 ont été riches et je m'en nourris, car au-delà de la politique de la Ville, je m'intéresse aux quartiers prioritaires et à la recherche d'une meilleure équité.

Les territoires où il y a le plus de pauvreté ont besoin d'aide.

Mon rôle, au-delà de la représentation de l'État, est de donner un avis sur les subventions à accorder, ce qui suppose une connaissance de la ville et du tissu associatif. C'est seulement par le partenariat qu'on peut arriver à rendre la politique de la ville plus efficace.